

# Compte rendu du conseil municipal du 25 mars 2021

Les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle des fêtes après convocation légale du 19 mars 2021, sous la présence de Mr PORTHEAULT, maire.

Mr PORTHEAULT, Maire, préside la séance.

**Présents** : Nicole BAYLE, Caroline BOURGER, Christine CARLIER, Jean-Pierre CHAZELAS, Nathalie COIGNAC, Stéphane COLDEBOEUF, Maryvonne COMES, Nicole DUPIN, Martine FOURGEAUD, Claude GOURINCHAS, Didier LEYRIS, Claire MOURNETAS, Stéphane PECHER, Alexandre PORTHEAULT, Fabrice RECORD, Christian RIBOULET.

**Excusés** : Laure FERNANDES, Sylvie GUITARD a donné procuration à Claude GOURINCHAS, Aurélien Brunet a donné procuration à Nicole Bayle.

**La séance est ouverte à 18h30, elle est publique**

Monsieur PORTHEAULT désigne Madame DUPIN secrétaire de séance.

**Ordre du jour** :

1. Validation du procès-verbal du 18 décembre 2020

## **FINANCES : BUDGET PRINCIPAL**

2. Approbation du compte de gestion 2020 du budget principal,
3. Vote du compte administratif 2020 du budget principal,
4. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 du budget principal,
5. Vote du budget primitif 2021 du budget principal,
6. Vote des taxes locales pour l'exercice 2021,
7. Demandes de subventions au titre de la DETR 2021, dossier cimetière
8. Demandes de subventions au titre de la DETR 2021, dossier travaux sur les bâtiments scolaires
9. Demandes de subventions au titre de la DETR 2021, dossier « France Relance »

## **FINANCES : BUDGET ANNEXE «centrale hydroélectrique de Solignac »**

10. Approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe «centrale hydroélectrique de Solignac»,
11. Vote du compte administratif 2020 du budget annexe «centrale hydroélectrique de Solignac »,
12. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 du budget annexe «centrale hydroélectrique de Solignac »,
13. Vote du budget primitif 2021 du budget annexe «centrale hydroélectrique de Solignac »,
14. Questions diverses.

### **1- Validation du procès-verbal du 18 décembre 2020**

Aucune remarque n'est formulée, la validation est prononcée à l'unanimité.

### **2- Approbation du compte de gestion 2020 du budget principal:**

M. le Maire donne la parole à Jean Pierre Chazelas qui présente le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif et l'état des restes à payer. Le conseil municipal, considérant que toutes les opérations sont régulières et justifiées, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

→ **Voté à l'unanimité**

### **3- Vote du compte administratif 2020 du budget principal**

M. le Maire donne la parole à M. Chazelas qui présente le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par le Maire, Alexandre Portheault.

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Total des réalisations + report	1 577 055,43 €	1 797 455,94 €
Total des restes à réaliser	12 799,05 €	13 253,97 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 589 854,48 €</b>	<b>1 810 709 ,91€</b>

Suite à la présentation M. le Maire quitte la salle pour la délibération.

→ **Voté à l'unanimité**

#### 4. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 du budget principal

M. le Maire donne la parole à M. Chazelas qui présente la démarche d'affectation du résultat du budget général pour l'année 2020.

Le résultat cumulé de fonctionnement 2020 est établi à 277 373,87 €. La section d'investissement y compris les restes à réaliser fait apparaître un besoin de financement de 56 518 ,44€

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation 2020 du budget principal comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 56 518,44 €.
- Réserve pour le financement de travaux d'investissement 2021, au compte 1068, pour 143 481,56 €.
- Conservation du solde soit 77 373,87 € à la section de fonctionnement

Et de reprendre ces résultats au budget primitif 2021.

→ **Voté à l'unanimité**

#### 5) Vote du budget primitif 2021 du budget principal.

M. le Maire présente les orientations du budget primitif 2021 et propose à l'assemblée de l'adopter par chapitre en fonctionnement et en investissement. Ce budget est équilibré en fonctionnement et en investissement :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Section de fonctionnement	1 521 478,87 €	1 521 478,87 €
Section d'investissement	346 000,90 €	346 000 ,90 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 867 479,77 €</b>	<b>1 867 479,77 €</b>

→ **Voté à l'unanimité**

#### 6) Vote des taxes locales pour l'exercice 2021

M. le Maire donne la parole à M. Chazelas qui rappelle que la loi de finances 2020 a prévu la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers d'ici 2023. A partir de 2021, les communes percevront, en compensation de leur perte de recette, le produit du foncier bâti des départements.

Il présente au conseil municipal les recettes prévisionnelles liées aux taxes foncières sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties pour l'année 2021.

Compte tenu des taux actuels, du niveau de la collectivité vis-à-vis des autres communes de Limoges Métropole et de l'augmentation des bases générant une recette supplémentaire, M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux:

- 37.33 % le taux d'imposition communale pour la taxe sur le foncier bâti
- 65.31 % le taux d'imposition communale pour la taxe sur le foncier non bâti

→ **Voté à l'unanimité**

## 7. Demande de subvention au titre de la DETR 2021, dossier cimetière

M. le Maire expose à l'assemblée que des travaux dans le cimetière communal sont nécessaires au bon fonctionnement du lieu. Ces travaux se décomposent en deux parties :

1- Le jardin du souvenir :

La commune est dans l'obligation de doter son jardin du souvenir d'une plaque avec les noms prénoms des personnes dispersées. Une stèle en format livret sera installée, avec des plaques en plexiglass.

2- Arrachage de haie et création d'une clôture :

- Le cimetière de Solignac est actuellement bordé par une haie de thuyas qui envahit les stèles. Il y a un risque que les racines aient poussé sous les tombes. La commune souhaite enlever cette haie de thuyas vieille de 30 ans dont 30% de pieds sont morts.

- La commune propose de construire une clôture grillagée rigide couleur vert anglais sur muret béton couleur gris en escalier du fait de la pente importante sur 40m environ. La hauteur sera comprise entre 1.20m et 1.50m maximum du sol. La façade côté parking sera aménagée avec des essences d'arbustes régionales.

Un devis global pour un montant de 13 437 € HT a été établi.

→ **Voté à l'unanimité**

## 8. Demande de subvention au titre de la DETR 2021, dossier travaux sur les bâtiments scolaires

M. le Maire expose à l'assemblée que des travaux dans les bâtiments scolaires sont nécessaires. Ces travaux ont deux objectifs principaux :

1- Performances énergétiques des locaux,

2- Renforcement des ouvrants et protection solaire des locaux dédiés à l'ALSH.

Ces travaux se décomposent en plusieurs parties :

- Consolidation menuiseries et protection solaires du Pôle Jeunesse (ALSH + de 6 ans)
- Création faux plafond dortoir ALSH maternel
- Création faux plafond garderie ALSH maternel
- Infirmerie Ecole Val de Briance : création (TRAVAUX EN REGIE)

Un devis global pour un montant de 20 070 € HT a été établi.

→ **Voté à l'unanimité**

## 9. Demandes de subventions au titre de la DETR 2021, dossier « France Relance »

M. le Maire expose à l'assemblée que plan de relance présenté par le Gouvernement vise à faire face aux défis économiques et sociaux causés par l'épidémie de la Covid-19, il comporte un important volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement, notamment pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative.

M. le Maire propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention pour chaque école. Un devis global estimatif pour un montant de 10 000€ est présenté. M. le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour déposer une demande d'une aide estimative pour un montant de 7 000€.

→ **Voté à l'unanimité**

## 10. Approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe «centrale hydroélectrique de Solignac »

M. le Maire donne la parole à Jean Pierre Chazelas qui présente le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif et l'état des restes à payer. Le conseil municipal, considérant que toutes les opérations sont régulières et justifiées, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

→ **Voté à l'unanimité**

11. Vote du compte administratif 2020 du budget annexe «centrale hydroélectrique de Solignac »  
(Compte administratif en annexe).

M. le Maire donne la parole à M. Chazelas qui présente le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par le Maire, Alexandre Portheault. Le compte administratif du budget annexe « centrale hydroélectrique de solignac » se résume ainsi :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Total des réalisations + report	8 960 €	2 000 €
Total des restes à réaliser	35 553 €	44 513 €
<b>TOTAL</b>	<b>44 513 €</b>	<b>46 513 €</b>

Suite à la présentation M. le Maire quitte la salle pour la délibération.

→ **Voté à l'unanimité**

12. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 du budget annexe «centrale hydroélectrique de Solignac »

M. le Maire donne la parole à Jean Pierre Chazelas qui la démarche d'affectation du résultat du budget annexe « centrale hydroélectrique de Solignac » pour 2020. Le résultat cumulé d'investissement est établi à -6960 €.

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation 2020 du budget annexe « centrale hydroélectrique de Solignac » comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 0 €.
- Réserve pour le financement de travaux d'investissement 2021, au compte 1068, pour 0 €.
- Conservation du solde soit 0 € à la section d'exploitation

Et de reprendre ces résultats au budget primitif 2021.

→ **Voté à l'unanimité**

13. Vote du budget primitif 2021 du budget annexe «centrale hydroélectrique de Solignac »,

M. le Maire présente les orientations du budget primitif 2021 de budget annexe « centrale hydroélectrique de Solignac » et propose à l'assemblée de l'adopter par chapitre en exploitation et en investissement. Ce budget est équilibré en exploitation et en investissement :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Section d'exploitation	1 000 €	1 000 €
Section d'investissement	224 735 €	224 735 €
<b>TOTAL</b>	<b>225 735 €</b>	<b>225 735 €</b>

→ **Voté à l'unanimité**

La séance est levée à 19h50.